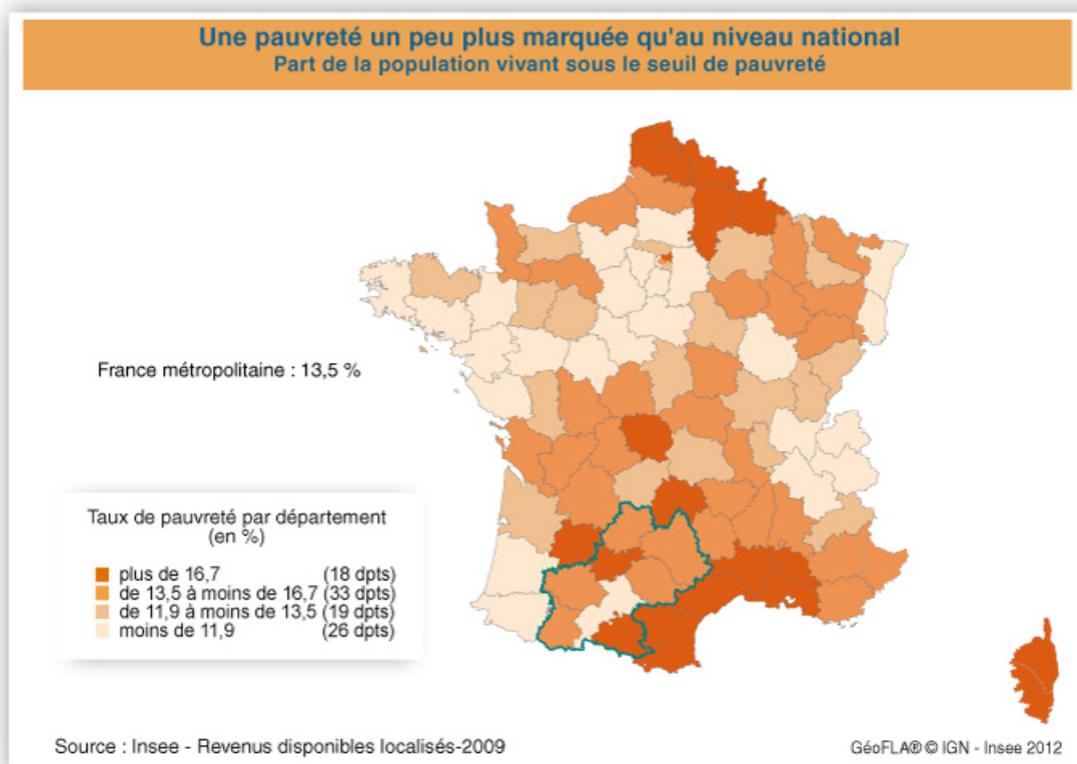


# 400 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Midi-Pyrénées

Auteurs : Christophe Bordet, Claire Boré

*Avec une personne sur sept vivant sous le seuil de pauvreté, Midi-Pyrénées est un peu plus concernée par la pauvreté que l'ensemble des régions. L'Ariège et le Tarn-et-Garonne sont très touchés par ce phénomène, la Haute-Garonne beaucoup moins. Les personnes seules et les familles monoparentales vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté, ainsi que les personnes âgées, particulièrement touchées en zone rurale. La crise économique a eu un impact sur les bas revenus, accentuant les écarts de niveaux de vie.*



Un célibataire qui vit avec moins de 954 € par mois, un couple avec moins de 1 431 € ou encore deux adultes et leurs deux jeunes enfants avec moins de 2 003 € ont un point commun : ils vivent sous le **seuil de pauvreté**. En 2009, près de 400 000 Midi-Pyrénéens sont dans cette situation : c'est 14 % de la population régionale, contre 13,5 % au niveau de la France métropolitaine. Ces personnes disposent de moins de 954 € par mois et par **unité de consommation**, c'est-à-dire par personne en tenant compte de la composition du ménage. Les économies d'échelle réalisées au sein d'un ménage expliquent que ce seuil soit différent pour des ménages de plusieurs personnes. Dans le tableau de la pauvreté monétaire régionale, Midi-Pyrénées se situe en milieu de classement, loin derrière les régions les plus touchées par la pauvreté. Ainsi, en Nord - Pas-de-Calais, 18,5 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, 18 % en Languedoc-Roussillon et en Corse et 15,7 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La pauvreté évoquée ici est mesurée à partir de l'ensemble des revenus des membres du ménage après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs : il s'agit donc bien d'une pauvreté monétaire, qui ne tient pas compte du patrimoine immobilier ou foncier. De plus, il s'agit d'une pauvreté relative par rapport au niveau de vie médian de la population : le seuil de pauvreté évolue chaque année et ne doit pas être compris comme un minimum vital. À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) est de 455 € pour une personne seule. La pauvreté monétaire n'est pas comparable en niveau à la précarité financière dont il est question dans les *Tableaux de bord de la précarité*, en raison d'un champ et de concepts différents. Ce *Zoom* complète néanmoins l'information sur la pauvreté, en particulier parce que celle des retraités est prise en compte.

### De fortes disparités territoriales

L'Ariège et le Tarn-et-Garonne figurent parmi les départements métropolitains les plus touchés par la pauvreté. Les revenus déclarés y sont les plus faibles de la région. Et c'est en Tarn-et-Garonne que la pauvreté a le plus progressé entre 2008 et 2009.

L'Ariège et le Tarn-et-Garonne sont aussi parmi les départements de la région, avec la Haute-Garonne, où l'**intensité de la pauvreté** est forte. Cet indicateur mesure l'écart entre le revenu médian des ménages les plus modestes et le seuil de pauvreté. Ainsi, en Ariège, la moitié des personnes en situation de pauvreté disposent de moins de 760 € par mois et par unité de consommation, soit un revenu inférieur de 20 % au seuil de pauvreté. C'est aussi dans ces deux départements, Ariège et Tarn-et-Garonne, que la proportion de bénéficiaires du RSA socle (ex-RMI) est la plus élevée.

À l'opposé, la Haute-Garonne est le seul département de Midi-Pyrénées où la pauvreté est moins présente qu'en moyenne au niveau national. Le taux de pauvreté n'y a par ailleurs pas augmenté significativement entre 2008 et 2009. C'est un niveau de vie médian nettement supérieur à celui de la région, mais aussi à celui de l'ensemble du pays, qui explique en partie cette moindre présence de la pauvreté. Cependant, l'intensité de la pauvreté y est forte : des personnes très pauvres y vivent, principalement au centre de l'agglomération toulousaine.

Tous les autres départements de Midi-Pyrénées affichent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne de France métropolitaine. Dans les départements les plus ruraux, Aveyron, Lot et Gers, la pauvreté est particulièrement marquée chez les plus de 65 ans. Elle est répandue aussi parmi les travailleurs indépendants, notamment dans l'Aveyron et le Lot : leurs revenus se sont révélés plus sensibles à la crise économique de 2008.

**Une pauvreté marquée en Ariège**  
**Taux de pauvreté par département en 2009**

	Taux de pauvreté (%)	Écart taux de pauvreté 2008-2009	Indicateur d'intensité de la pauvreté (%)
Ariège	17,5	0,5	20,3
Aveyron	15,5	0,5	18,4
Haute-Garonne	11,8	0,1	19,6
Gers	15,6	0,6	18,8
Lot	15,8	0,6	18,8
Haute-Pyrénées	14,0	0,4	17,6
Tarn	15,2	0,5	18,7
Tarn-et-Garonne	16,8	0,7	19,0
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>14,0</b>	<b>0,3</b>	<b>19,1</b>
France Métropolitaine	13,5	0,5	19,1

Note de lecture : 17,5 % des Ariègeois vivent sous le seuil de pauvreté en 2009, soit 0,5 point de plus qu'en 2008; la moitié d'entre eux disposent d'un revenu situé à 20,3 % sous le seuil de pauvreté (954 € par mois et par unité de consommation).

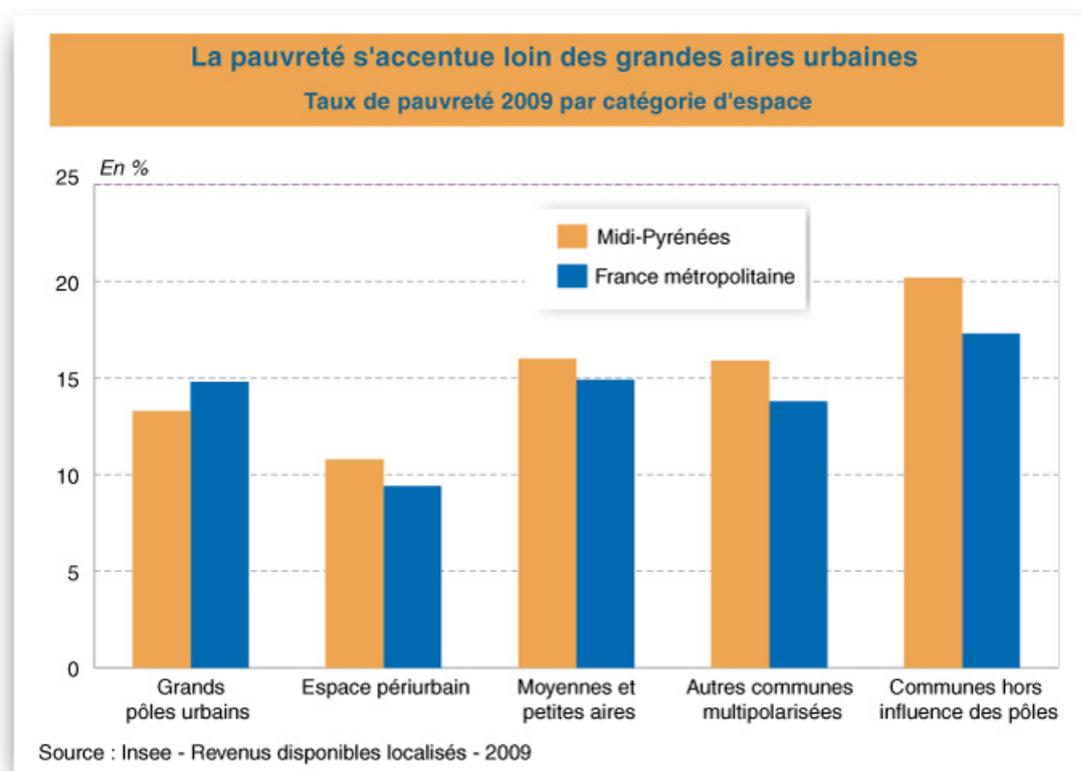
Sources : Insee - Revenus disponibles localisés - 2008-2009

### En Midi-Pyrénées, la pauvreté monétaire est plus fréquente en milieu rural

En Midi-Pyrénées, la pauvreté monétaire présente un caractère rural plus marqué qu'au niveau national. Ainsi, 1 personne sur 5 vit sous le seuil de pauvreté dans les communes rurales éloignées de toute influence d'un pôle, qu'il s'agisse d'un grand pôle urbain, de villes moyennes ou de petites villes. Ce type d'espace rural éloigné est deux fois plus important en Midi-Pyrénées qu'au niveau national : 11 % de la population régionale y vit. La pauvreté est aussi plus développée qu'en moyenne en métropole dans les espaces sous l'influence de plusieurs petits pôles, ces communes essentiellement rurales que l'on qualifie de multipolarisées. Plus l'on se rapproche de pôles importants, moins la différence avec la moyenne nationale est marquée. Il faut atteindre les grands pôles urbains pour voir la pauvreté régionale moins marquée qu'en moyenne en métropole.

Cependant, comme dans l'ensemble du pays, c'est dans les espaces périurbains, où vit près de 20 % de la population régionale, que la pauvreté est la moins marquée : 10 % des habitants vivent ici sous le seuil de pauvreté. Ces communes situées dans les couronnes des grands pôles urbains, en majorité rurales là aussi, sont en forte croissance démographique en Midi-Pyrénées, bénéficiant en particulier du dynamisme toulousain, puisque c'est de loin le plus grand espace périurbain de la région. Mais la pauvreté est aussi moins marquée dans les espaces périurbains constitués autour de Tarbes, Albi ou Rodez par exemple.

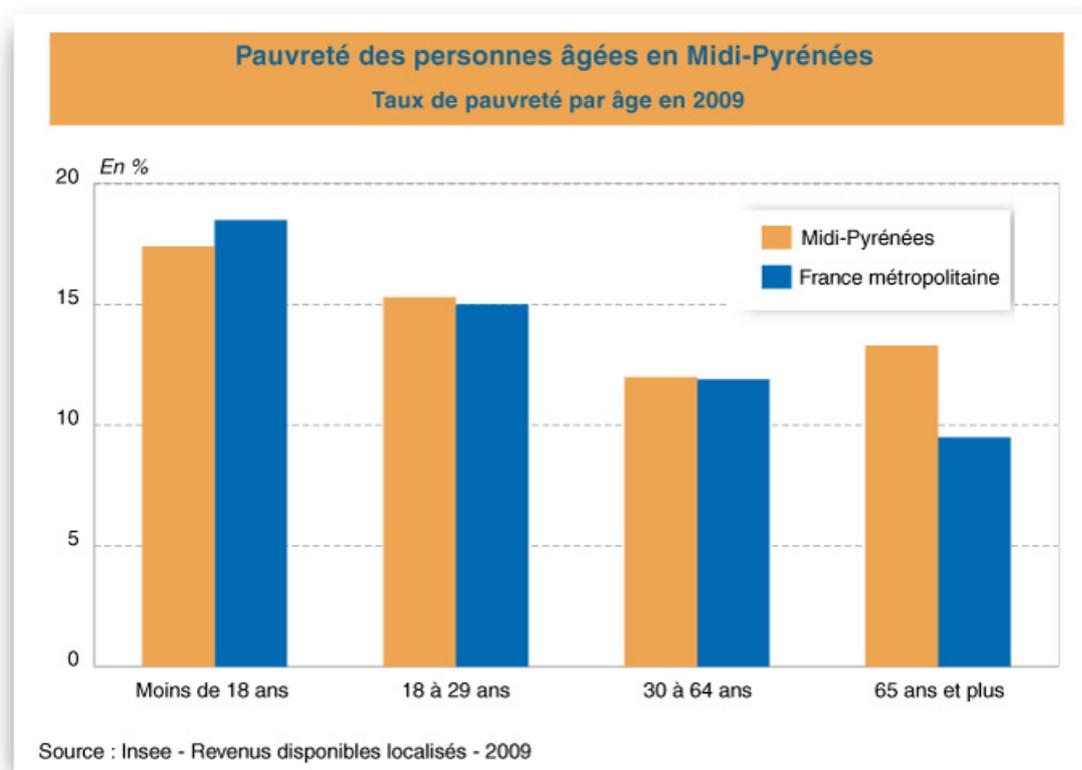
Cette pauvreté, qui recule au fur et à mesure que l'on se rapproche des grands pôles urbains, réapparaît nettement au sein même des grandes agglomérations, où vit presque la moitié des Midi-Pyrénéens. Ainsi, 13,1 % de la population y vit sous le seuil de pauvreté, soit une proportion toutefois moindre qu'à l'échelle du pays (15 %). Dans ces grands pôles urbains, la mixité des revenus est nettement plus grande : grande pauvreté et richesse y cohabitent dans un espace réduit.



### Les personnes âgées plus souvent pauvres en Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées, 13,3 % des plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté, contre 9,5 % en moyenne en métropole. Ce résultat positionne la région au 3<sup>e</sup> rang des régions françaises pour la pauvreté des personnes âgées, derrière la Corse et le Limousin. Parmi les explications, on relève de faibles retraites pour le monde agricole, avec souvent des carrières incomplètes pour les femmes, des retraites peu élevées pour les artisans et les commerçants, relativement plus nombreux en milieu rural. L'espace rural régional cumule ainsi une population plus âgée que dans le reste du pays et une pauvreté plus marquée pour ces personnes. Le minimum vieillesse est ainsi plus présent en Midi-Pyrénées : 5,9 % des plus de 65 ans le perçoivent en 2009, contre 4,9 % au niveau national.

À l'inverse, la pauvreté est un peu moins présente chez les jeunes en Midi-Pyrénées : quelque 17,4 % des moins de 18 ans vivent sous le seuil de pauvreté, contre 18,5 % au niveau national. Cette différence s'estompe pour les jeunes adultes, entre 18 et 29 ans. La pauvreté des jeunes recouvre des réalités économiques différentes. Elle traduit d'abord la difficulté de nombreux jeunes adultes en âge de travailler : plus de 15 % des 18-29 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Elle peut refléter aussi les difficultés rencontrées par des familles nombreuses ou bien encore des familles monoparentales.

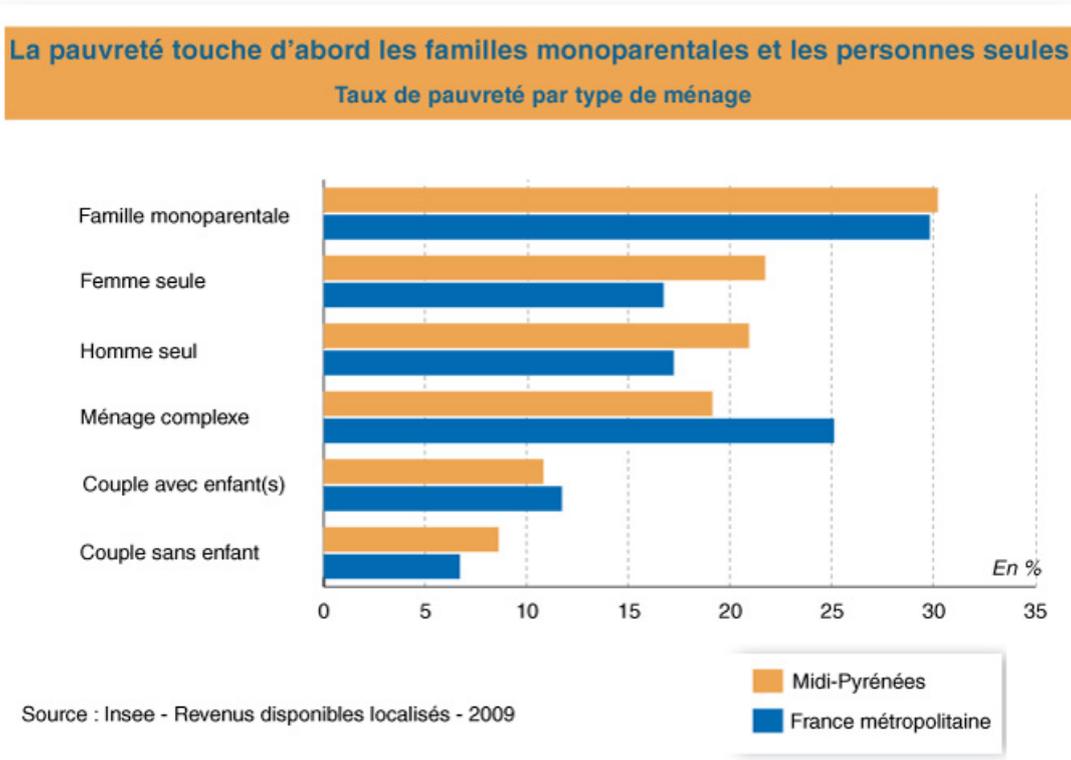


### **Pauvreté accrue dans les familles monoparentales et chez les personnes seules**

En Midi-Pyrénées, les familles monoparentales et les personnes vivant seules sont plus souvent touchées par la pauvreté.

Pour les personnes seules, l'unicité de la source de revenus et le risque plus grand de perte de lien social engendrent une plus grande vulnérabilité. La pauvreté est plus marquée dans la région pour cette catégorie de population : 22 % des femmes seules vivent sous le seuil de pauvreté, contre 17 % en moyenne métropolitaine. Plus de 20 % des hommes seuls vivent également sous le seuil de pauvreté, contre 17 % au niveau national.

Dans les familles monoparentales, l'apport de ressources repose le plus souvent sur une seule personne, qui assume la charge des enfants. En Midi-Pyrénées, comme au niveau national, presque un tiers des personnes appartenant à une famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté.



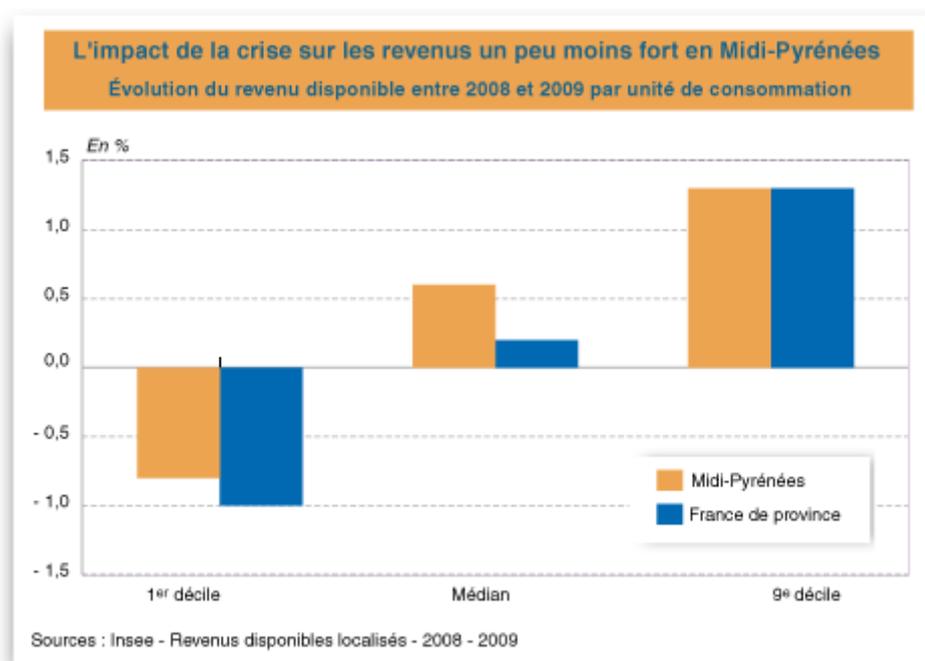
### La crise a accentué les inégalités, mais moins qu'en moyenne en province

Les écarts de niveau de vie se sont accrus durant la première année de crise économique, entre 2008 et 2009. Ainsi le niveau de vie plafond des plus modestes, en-dessous duquel on trouve les 10 % de personnes les plus pauvres, baisse de 0,8 % en Midi-Pyrénées, moins cependant qu'en moyenne de province (- 1 %). À l'opposé, le niveau de vie plancher des plus aisés, celui au-dessus duquel se situent les 10 % des personnes les plus riches, continue de croître (+ 1,3 %), comme en province.

L'évolution des revenus disponibles a aussi été un peu moins impactée par la crise et le chômage dans la région que sur le reste du territoire national, grâce à une spécialisation économique plus favorable en Midi-Pyrénées. L'impact de la crise a vraisemblablement été plus limité pour les personnes âgées disposant de faibles retraites, plus nombreuses dans la région, et dont les revenus sont moins sensibles aux aléas économiques.

Les mesures d'aides exceptionnelles prises en 2009, sociales et fiscales, ainsi que la montée en charge du RSA ont sans doute permis de limiter les effets de la crise sur les ménages les plus modestes, en Midi-Pyrénées comme au niveau national.

Entre 2008 et 2009, le taux de pauvreté s'est accru de 0,3 point dans l'ensemble de la région : c'est moins qu'au niveau national (0,5 point) mais les évolutions sont contrastées d'un territoire à l'autre. La pauvreté a augmenté un peu plus dans les communes multipolarisées et éloignées des grands pôles urbains, communes déjà les plus touchées, en Midi-Pyrénées comme en moyenne nationale.



### Des inégalités de revenus comparables à la moyenne de province

En matière de revenus avant redistribution, les Midi-Pyrénéens sont confrontés à l'inégalité comme ailleurs en province. Et, comme ailleurs, les impôts directs et les prestations sociales (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux) contribuent à réduire ces inégalités. Le rapport entre le revenu plancher par unité de consommation des 10 % d'individus les plus aisés et le revenu plafond des 10 % les plus modestes permet de mesurer les inégalités : en 2009, ce rapport interdécile est de 5,1 avant redistribution, en Midi-Pyrénées comme en province. Il se réduit à 3,3 après redistribution. En effet, ce sont les plus bas revenus qui reçoivent l'essentiel des prestations sociales, hors pensions de retraite et indemnités de chômage. Ces prestations représentent 29 % du revenu disponible des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, contre seulement 4 % pour l'ensemble des ménages de la région.

Les écarts de revenus restent les plus prononcés en Haute-Garonne tant avant qu'après distribution, même si l'écart se réduit.

#### Des revenus et des écarts de revenus élevés en Haute-Garonne Dispersion des revenus par département en 2009

	Revenu disponible mensuel par unité de consommation (€)			Rapport interdécile	
	Médian	1 <sup>er</sup> décile	9 <sup>e</sup> décile	Revenu fiscal	Revenu disponible
Ariège	1 449	792	2 577	5,3	3,3
Aveyron	1 484	837	2 645	4,5	3,2
Haute-Garonne	1 705	906	3 126	5,3	3,5
Gers	1 498	831	2 698	4,7	3,2
Lot	1 497	833	2 708	4,8	3,3
Hautes-Pyrénées	1 507	867	2 637	4,5	3,0
Tarn	1 486	840	2 687	5,0	3,2
Tarn-et-Garonne	1 463	816	2 589	5,3	3,2
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>1 571</b>	<b>859</b>	<b>2 872</b>	<b>5,1</b>	<b>3,3</b>
France de province	1 554	865	2 822	5,2	3,3
France métropolitaine	1 590	868	2 987	5,6	3,4

Note de lecture : la moitié des Ariégeois disposent de moins de 1 449 € par mois et par unité de consommation, 10 % d'entre eux de moins de 792 €, et 90 % de moins de 2 577 €. Le rapport entre ces deux déciles y est de 5,3 pour le revenu fiscal avant redistribution et de 3,3 pour le revenu disponible après redistribution.

Source : Insee - Revenus disponibles localisés 2009

## Définitions

### **Revenu déclaré**

Il correspond à la somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG) déductible.

### **Revenu disponible**

Le revenu disponible d'un ménage correspond au revenu après paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables. Il comprend les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

### **Niveau de vie**

C'est le revenu disponible ramené au nombre d'unités de consommation. Afin de tenir compte de la taille des ménages, par exemple pour traduire les économies d'échelle réalisées au sein d'une famille, le niveau de vie est calculé en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

**Le niveau de vie médian** partage la population en deux moitiés : dans l'une d'elle, chaque personne dispose d'un niveau de vie inférieur à ce niveau de vie médian, dans l'autre, chaque personne dispose d'un niveau de vie supérieur.

### **Déciles**

Ce sont les valeurs qui partagent la population en 10 sous-ensembles de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par valeurs ordonnées de la variable considérée. Ainsi, pour le revenu disponible, 10 % de la population considérée dispose d'un revenu inférieur au premier décile, 10 % d'un revenu supérieur au neuvième décile.

*Exemple : dire que le premier décile, dans la distribution des revenus disponibles, est de 792 € mensuels signifie qu'1 personne sur 10 vit avec moins de 792 € par mois et par unité de consommation ; si le neuvième décile est de 2 577 € par mois, cela signifie que 9 personnes sur 10 disposent de moins de 2 577 € par mois et par unité de consommation.*

**Le rapport interdécile** rapporte la valeur du neuvième décile à celle du premier. Il mesure la dispersion des revenus au sein d'une population.

### **Pauvreté monétaire**

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie : il se situe à 60 % du niveau de vie médian. C'est ce seuil, privilégié au niveau européen, qui a été retenu dans cette étude.

**Le taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 954 € par mois et par unité de consommation en France en 2009.

**Intensité de la pauvreté** : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil de pauvreté.  
*Exemple : un indicateur de 20 % signifie que la moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté disposent de moins de 763 € par mois et par unité de consommation, revenu inférieur de 20 % au seuil de pauvreté (954 €).*